



Union
Professionnelle
Secréaires
Administratifs
Ecologie



communiqué du 8 mars 2011

Secrétaires administratifs du MEDDTL en poste dans les services du ministère et dans les DDI 2011, l'année de tous les chantiers :

- **Fusion** du corps des SAE avec celui des Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) et celui des personnels administratifs des contrôleurs des affaires maritimes (CAM) ;
- prime de Fonction et de résultats (**PFR**),
- intégration dans le nouvel espace statutaire (**NES**).

Tous ces chantiers s'inscrivent dans le continuum politique menant vers une fonction publique de métiers, transcrit dans les RGPP 1 et 2.

La première réunion de présentation du chantier de fusion s'est déroulée le 18 janvier dernier ; celle concernant les mesures catégorielles (primes, promotions...) est prévue le 11 mars.

Les premiers échanges laissent mal augurer de l'avenir pour les SAE ! Sur le plan indemnitaire, l'administration se retranche encore et toujours derrière le volet PFR, dont nous condamnons le principe. Nous revendiquons, a contrario, une rémunération indiciaire décente, garante de nos futures pensions.

Le nouvel espace statutaire ne répond ni au rôle, ni à la place des SAE dans les services et encore moins au besoin de reconnaissance de la catégorie B. En dépit de gains indiciaires très limités, le déroulement de carrière serait encore plus lent et l'accès au grade supérieur plus sélectif. Cette réforme ne répond ni aux attentes des SAE ni aux besoins du service public.

Nous revendiquons :

- une **augmentation significative de la valeur du point indiciaire**, et pour une revalorisation de toute la grille aboutissant à un doublement de la rémunération sur la carrière.
- des **recrutements** pour assurer nos missions de service public dans de bonnes conditions ;
- en 2011 et **dans un premier temps, 1000 €** de plus pour rattraper le régime indemnitaire des SA de l'Agriculture ;
- un meilleur **déroulement de carrière** avec la possibilité pour chacun d'atteindre l'indice sommital du corps et dans l'immédiat davantage de promotions aux 2^e et 3^e niveaux de grade
- un corps à **2 niveaux de grade, correspondant aux 2 niveaux de fonctions actuelles**,
- un véritable accès à la catégorie B pour les adjoints administratifs
- **ouverture plus large à la catégorie A pour un déroulement de carrière conséquent.**

**Si l'administration reste sourde aux revendications légitimes des SAE,
l'intersyndicale prendra les décisions qui s'imposent !**